

**ASSOCIATION  
MAISON SAINT VINCENT  
(EX-MAISON SAINT VINCENT DE PAUL- CHRS)**

8, rue Abel Libany  
3<sup>ème</sup> rue de l'assainissement

**97139 ABYMES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS / EXERCICE CLOS LE 31/12/2018**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
*EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2018*

Mesdames, Messieurs, les membres,

**1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISON SAINT VINCENT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**2. Fondement de l'opinion**

*Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**3. Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans l'annexe des comptes annuels au sujet de la situation du litige en cours avec un ancien dirigeant.



#### 4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

##### ❖ Subvention de fonctionnement

Dans le cadre de notre audit, nous avons analysé l'objet et les conditions d'octroi des subventions attribuées à l'association Maison Saint Vincent. Nous avons analysé les éléments d'appréciation sur le caractère raisonnable de l'évaluation des subventions de fonctionnement et des créances à recevoir au 31/12/2018. Ceux-ci se fondent notamment sur les informations issues des conventions de financement et de la comptabilité. Cependant, il restait à parfaire les comptes rendus financiers de certaines actions à la date de mon rapport.

##### ❖ Continuité d'exploitation

Notre certification a porté sur les comptes combinés de l'entité « MAISON SAINT VINCENT » comprenant les établissements suivants : CHRS, CHN et ESPACE SANTE.

Nous avons apprécié le respect des obligations comptables spécifiques liées au secteur médico-social pour la présentation des comptes et notamment, les conditions de présentation de comptes distincts pour les établissements sous contrôle de tiers financeurs d'une part, et l'association gestionnaire, d'autre part.

Les fonds associatifs de l'association au 31/12/2018 présente une situation nette positive de 54 k€ dont 190 k€ d'apport avec droit de reprise. Cette situation indique une situation financière dégradée en raison de déficits d'exploitation récurrents. En particulier, les activités de l'accueil de jour (CHRS) et de l'espace santé apparaissent structurellement déficitaires et portent un risque sur la pérennité d'ensemble de l'association. La situation des fonds propres du CHRS et de l'ESPACE SANTE est négative respectivement à hauteur de 111 K€ et 240 K€. Cependant, l'analyse des événements postérieurs à l'exercice fait apparaître un soutien fort des financeurs publics. Par ailleurs, nous avons pris note des réflexions à venir qui sont portées par le conseil d'administration en vue de l'adaptation du modèle économique de l'association.

##### ❖ Apport avec droit de reprise

Comme indiqué dans l'annexe, l'association a bénéficié d'un abandon de créance de 190 k€ suite à un protocole d'accord signé le 07/06/2014 avec Conseil Départemental de la Société Saint-Vincent de Paul (CD SSVP).

Cette convention prévoit que cet abandon de créance au profit de MAISON SAINT VINCENT devra être utilisé exclusivement dans le cadre de l'objet commun aux deux associations. L'annexe indique la nature des activités concernées.

Cet abandon de créance ayant été effectué avec des conditions résolutoires, l'association a transféré sur le plan comptable ces engagements au niveau des comptes de l'association gestionnaire comme un apport avec droit de reprise. Nous nous sommes assurés du respect des engagements figurant dans la convention et notamment la poursuite des activités indiquées.

#### ❖ Valorisation des stocks de denrées alimentaires

L'annexe indique l'absence de valorisation des stocks de denrées alimentaires. Cette pratique est en principe contraire aux principes comptables. Nous avons apprécié les procédures de contrôle interne au niveau de la gestion des mouvements de stocks de la cuisine. Il existe une insuffisance au niveau de la valorisation des prix de revient au niveau du logiciel utilisé. Par ailleurs, l'information sur le suivi des mouvements en quantité (entrées et sorties) reste à améliorer au niveau du système d'information. Une procédure d'inventaire annuel fiable doit être appliquée. Cependant, au regard du très faible montant des achats, la valeur des stocks de fin d'exercice apparaît comme non significatif. Nous avons noté par ailleurs, que les dons en nature font l'objet d'une valorisation et sont inscrits au pied du compte de résultat.

#### ❖ Commodat

Comme indiqué dans l'annexe, votre association utilise des locaux construits sous l'égide du Conseil Départemental de la société Saint-Vincent de Paul.

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2014, un contrat de prêt à usage gratuit (ou commodat) a été signé entre votre association et la société de Saint Vincent de Paul – Conseil Départemental (SSVP-CD). Ce contrat d'usage porte sur un ensemble immobilier composé de terrain d'assiette et d'un immeuble en dur comprenant un rez-de-chaussée et 2 étages. Il est conclu pour une durée de 9 ans à compter du 01/07/2014.

Ce commodat n'est pas valorisé au titre des contributions volontaires en nature. L'équivalent du loyer économisé n'a pas été calculé et inscrite dans les comptes de la classe 8. L'information sur la valeur de l'immeuble n'est pas disponible.

Le commodat a continué de produire ses effets en dépit du refus d'affiliation de l'association MAISON SAINT VINCENT à la Société Saint Vincent de Paul - Conseil National.

Cependant, au regard des modalités de financement du bien (part significative de fonds publics selon la direction), la question du droit d'usage doit par ailleurs être appréciée au regard du code de l'action sociale et des familles.

#### ❖ Subvention reçue à reverser

L'annexe indique que l'association a perçue une subvention du conseil régional pour un projet de « HALTE LITS SOIN » qui n'a pas été réalisé à ce jour. Nous nous sommes assuré de l'inscription de cette dette au passif du bilan de la Maison Saint Vincent. La direction nous a aussi informé des démarches entreprises auprès du financeur.

## **5. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport financier du conseil d'administration ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article R. 232-1 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de m'assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

## **6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

**Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.**

## **7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association<sup>1</sup> à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Basse Terre, Le 10/09/2020

Le Commissaire aux Comptes,



**COMPTES ANNUELS**  
Exercice  
Clos le 31/12/2018



## Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le <b>31/12/2018</b> (12 mois)			Exercice précédent <b>31/12/2017</b> (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement	14 110	11 413	2 697	6 378	- 3 681
Concessions, brevets, droits similaires	10 254	9 968	286	606	- 320
Constructions				-13	13
Installations techniques, matériel et outillage industriels	40 554	33 540	7 015	12 730	- 5 715
Autres immobilisations corporelles	115 409	84 432	30 978	39 893	- 8 915
Autres titres immobilisés	121 716		121 716	121 716	
Autres immobilisations financières	14 072		14 072	12 596	1 476
<b>TOTAL (I)</b>	<b>316 116</b>	<b>139 353</b>	<b>176 763</b>	<b>193 906</b>	<b>- 17 143</b>



**(2) Bilan (suite)**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)</b>	<b>Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)</b>	<b>Variation</b>
. Fonds associatifs sans droit de reprise	255 714	242 591	13 123
. Réserves de compensation	40 491	313 765	- 273 274
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-113 498	-458 139	344 641
. Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	-138 064	84 489	- 222 553
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	9 471	19 330	- 9 859
<b>TOTAL (I)</b>	<b>54 114</b>	<b>202 036</b>	<b>- 147 922</b>
Provisions pour risques	84 355	68 228	16 127
<b>TOTAL (III)</b>	<b>84 355</b>	<b>68 228</b>	<b>16 127</b>
. Sur subventions de fonctionnement	33 235	35 651	- 2 416
Emprunts et dettes assimilées (2) (3)	7 104	9 591	- 2 487
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	33 398	29 201	4 197
Dettes fiscales et sociales	350 035	328 790	21 245
Autres (5)	89 826	64 094	25 732
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>513 598</b>	<b>467 326</b>	<b>46 272</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>652 067</b>	<b>737 590</b>	<b>- 85 523</b>

(1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : : résultats sous contrôle de tiers financeurs.

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :

(3) En particulier : cautions versées par le résident à leur entrée dans l'établissement :

(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :

(5) Dont fonds des majeurs protégés :

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>31/12/2018</b> (12 mois)			Exercice précédent <b>31/12/2017</b> (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Production vendue services	123 507		123 507	78 999	44 508	56,34
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>123 507</b>		<b>123 507</b>	<b>78 999</b>	<b>44 508</b>	<b>56,34</b>
Dotations et produits de tarification			737 290	703 886	33 404	4,75
Subventions d'exploitation			688 453	677 233	11 220	1,66
Dons			42 616	20 977	21 639	103,16
Cotisations			220	240	- 20	-8,33
Autres produits			0	26 755	- 26 755	-100
Reprise de provisions				7 640	- 7 640	-100
Transfert de charges			217 966	213 904	4 062	1,90
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>1 686 546</b>	<b>1 650 636</b>	<b>35 910</b>	<b>2,18</b>
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>1 810 053</b>	<b>1 729 635</b>	<b>80 418</b>	<b>4,65</b>
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			1 997	901	1 096	121,64
Autres intérêts et produits assimilés			21	77	- 56	-72,73
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>2 017</b>	<b>978</b>	<b>1 039</b>	<b>106,24</b>
Sur opérations de gestion			41 001	161 211	- 120 240	-74,57
Sur opérations en capital			9 858	10 930	- 1 072	-9,81
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			35 651	198 260	- 162 609	-82,02
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>			<b>86 509</b>	<b>370 431</b>	<b>- 283 922</b>	<b>-76,65</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>1 898 580</b>	<b>2 101 043</b>	<b>- 202 463</b>	<b>-9,64</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>			<b>-138 064</b>		<b>- 138 064</b>	<b>N/S</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>2 036 644</b>	<b>2 101 043</b>	<b>- 64 399</b>	<b>-3,07</b>

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>31/12/2018</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2017</b> (12 mois)	Variation	%
Autres achats non stockés	45 969	71 657	- 25 688	-35,85
Services extérieurs	209 638	165 197	44 441	26,90
Autres services extérieurs	267 803	269 950	- 2 147	-0,80
Impôts, taxes et versements assimilés	15 582	29 833	- 14 251	-47,77
Salaires et traitements	1 010 473	1 017 493	- 7 020	-0,69
Charges sociales	363 088	367 437	- 4 349	-1,18
Dotations aux amortissements	24 316	28 487	- 4 171	-14,64
Dotations aux provisions	16 107	17 077	- 970	-5,68
Autres charges	6 645	8 559	- 1 914	-22,36
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>1 959 621</b>	<b>1 975 690</b>	<b>- 16 069</b>	<b>-0,81</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	21		21	N/S
Intérêts et charges assimilées	1 153	161	992	616,15
<b>Total des charges financières (III)</b>	<b>1 174</b>	<b>161</b>	<b>1 013</b>	<b>629,19</b>
Sur opérations de gestion	41 192	4 644	36 548	786,99
Sur opérations en capital	1 122		1 122	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	300	409	- 109	-26,65
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	33 235	35 651	- 2 416	-6,78
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>75 849</b>	<b>40 704</b>	<b>35 145</b>	<b>86,34</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>2 036 644</b>	<b>2 016 554</b>	<b>20 090</b>	<b>1,00</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>		<b>84 489</b>	<b>- 84 489</b>	<b>-100</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 036 644</b>	<b>2 101 043</b>	<b>- 64 399</b>	<b>-3,07</b>
. Dons en nature	36 122	27 772	8 350	30,07
. Secours en nature	36 122	27 772	8 350	30,07

## Annexes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 652 067,44 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -138 064,19 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

## SOMMAIRE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

### COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance

### Règles et méthodes comptables

Les présents comptes combinés incluent les 4 activités de l'association, à savoir :

- Le CHRS et les APPARTEMENTS RELAIS
- Le CHN
- L'ESPACE SANTE (Consultation et Vaccination)
- Le SIEGE

Ils ont fait l'objet de sous-comptes combinés, à savoir :

- CHRS ET CHN
- SIEGE et APPARTEMENT RELAIS
- CENTRE DE SANTE

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux nouveaux règlements 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et 99.03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

#### **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	<b>03 ans</b>
Matériel et outillage industriels	<b>05 ans</b>
Agencements, aménagements, installations	<b>de 05 à 10 ans</b>
Matériel de transport	<b>03 ans</b>
Matériel de bureau et informatique	<b>de 03 à 05 ans</b>
Mobilier	<b>05 ans</b>

#### **IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

## CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

### Informations complémentaires pour donner une image fidèle

#### ENGAGEMENT DE RETRAITE

L'association a choisi de ne pas comptabiliser son engagement vis-à-vis de son personnel lors de son départ à la retraite.

A ce titre le montant de l'engagement est évalué à 24 146 euros à la clôture, compte tenu des hypothèses de réalisation suivantes :

Taux d'actualisation : 3,5%

Taux d'inflation : 2,1%

Taux d'évolution des salaires : 1%

Age de départ à la retraite : 65 ans

#### LITIGE EN COURS - DEPRECIATION DE L'ACTIF

La dépréciation des créances à l'actif concerne principalement la créance due par l'ancien Président de l'association, soit une somme de 289 389,42 euros.

Cette créance a été dépréciée à hauteur de 244 877 euros en tenant compte des éléments retenus par le juge et des biens confisqués par la justice et pouvant revenir à l'association.

Il n'existe à l'arrêté des comptes, aucune information sur le dénouement de ce litige qui justifierait une évolution de la dépréciation constatée.

#### UTILISATION DES LOCAUX

L'association utilise gracieusement les locaux construits sous l'égide du Conseil Départemental et comptabilisé dans son patrimoine. Un bail à usage gratuit a été signé le 01 juillet 2014 pour une durée de 9 ans, soit jusqu'au 30 juin 2023.

Cette mise à disposition gracieuse n'a pu être valorisée.

#### UTILISATION DES BIENS MOBILIERS

L'association utilise également gracieusement certains biens mobiliers appartenant au Conseil Départemental, tels que le mobilier et certains matériels et agencements. Ces biens ne sont pas intégrés dans le commodat mais ont cependant été listés, bien que non valorisés.

#### APPORTS AVEC DROIT DE REPRISE

L'association a poursuivi les activités du CHRS, du CHN, de l'ESAPCE SANTE et des APPARTEMENTS RELAIS dans les conditions initiales.

Pour financer la poursuite de ses activités, elle a utilisé les réserves de trésorerie existantes estimées à 190 153 euros.

Cet apport avec droit de reprise figure au passif du bilan de la structure sous la rubrique « Apport avec droit de reprise ».

#### CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ET DONS EN NATURE

L'Association s'appuie pour mener ses actions en partie sur du bénévolat et des dons en nature.

Les contributions volontaires n'ont pas pu être estimées et ne sont donc pas comptabilisées.

Les dons en nature sont quant à eux estimés à 18 204 euros et sont inscrits dans les présents comptes.

#### HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Au titre de l'audit légal des comptes : 8 137,50 euros

- Au titre des prestations entrant dans le cadre des diligences directement liées à la mission légale d'audit des comptes : Néant.

#### REPARTITION DU PERSONNEL de DIRECTION, ADMINISTRATIF ET COMPTABLE

Le personnel administratif intervient sur l'ensemble des activités de l'association. Par conséquent, le coût correspondant a été réparti sur base de l'arrêté budgétaire 2016 pris par la DJSCS pour le financement du CHRS et du CHN, à savoir :

- CHRS : 55%

- CHN : 25%

- ESPACE SANTE : 20%

#### STOCKS DE DENREES ALIMENTAIRES

Le stock de denrées alimentaires n'a pas été valorisé à la clôture.

#### MESURE IML

A compter de l'exercice 2018, l'estimation des fonds dédiés portant sur la mesure IML est basée sur le montant des charges réellement engagées, et non plus en fonction du nombre de logements loués et du nombre de personnes logées.

#### ACTIVITE « HALTE LITS SOIN » : SUBVENTION RECUE A REVERSER

L'association a perçue une somme de 52 500 euros en 2010 pour la mise en place de l'action « Halte Lit Soin ». La re-planification de cette action était en cours, mais l'association a reçu une demande de reversement de cette subvention.

#### AFFECTATION DES RESULTATS SOUS CONTROLE DU CENTRE DE SANTE

Les comptes du Centre de santé (Espace santé consultation et ex-vaccination) font état de résultats sous contrôle de tiers financeurs pour un total de 168 640,27 euros.

Une résolution d'affectation en fonds associatifs sans droit de reprise aurait dû être prise lors de la précédente assemblée générale ayant statué sur les comptes le 31 décembre 2017 car ces fonds ne seront visiblement pas "repris" par le financeur et appartiennent donc définitivement à l'association.

**AFFECTATION DES RESULTATS SOUS CONTROLE DU CHRS ET DU CHN**

La DJSCS en sa qualité de financeur de l'association pour ses activités CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale) et CHN (Centre d'hébergement de nuit) a fait connaitre dans un rapport en date du 22 avril 2019 sa position quant aux affectations définitives des résultats de la structure pour les exercices 2014, 2015 et 2016. Cette affectation est résumée dans une page annexe des présents comptes.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	14 110		
Autres immobilisations incorporelles	10 254		
Installations générales, agencements, constructions	846		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	42 804		560
Autres installations, agencements, aménagements	43 057		5 209
Matériel de transport	28 222		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	38 748		2 213
<b>TOTAL</b>	<b>153 677</b>		<b>7 982</b>
Prêts et autres immobilisations financières	12 596		1 506
<b>TOTAL</b>	<b>12 596</b>		<b>1 506</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>190 638</b>		<b>9 488</b>

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement			14 110	
Autres immobilisations incorporelles			10 254	
Installations générales, agencements, constructions		846		
Installations techniques, matériel et outillages industriels		2 810	40 554	
Autres installations, agencements, aménagements			48 266	
Matériel de transport			28 222	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		2 040	38 921	
<b>TOTAL</b>		<b>5 696</b>	<b>155 964</b>	
Autres titres immobilisés			121 716	
Prêts et autres immobilisations financières		30	14 072	
<b>TOTAL</b>		<b>30</b>	<b>135 787</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 726</b>	<b>316 116</b>	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	7 732	3 681		11 413
Autres immobilisations incorporelles	9 648	320		9 968
Installations générales, agencements constructions	859		859	
Installations techniques, matériel et outillages industriels	30 074	5 154	1 688	33 540
Matériel de transport	16 051	5 645		21 696
Matériel de bureau, informatique, mobilier	28 955	4 305	1 741	31 519
<b>TOTAL</b>	<b>75 940</b>	<b>15 104</b>	<b>4 288</b>	<b>86 755</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>93 320</b>	<b>19 105</b>	<b>4 288</b>	<b>108 136</b>

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	3 681				
Autres immobilisations incorporelles	320				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 154				
Matériel de transport	5 645				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 305				
<b>TOTAL</b>	<b>15 104</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 105</b>				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour litiges	54 714	10 554		65 268
Autres provisions	13 514	5 574		19 088
<b>TOTAL Provisions</b>	<b>68 228</b>	<b>16 128</b>		<b>84 355</b>
Autres dépréciations	244 877			244 877
<b>TOTAL Dépréciations</b>	<b>244 877</b>			<b>244 877</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>313 105</b>	<b>16 128</b>		<b>329 232</b>
- d'exploitation -		49 342	35 651	
- financières		21		

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Etat des échéances des créances et des dettes

<b>ETAT DES CREANCES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Un an au plus</b>	<b>Plus d'un an</b>
Autres immobilisations financières	14 072		14 072
Autres créances clients	35 971	35 971	
Personnel et comptes rattachés	2 077	2 077	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	13 300	13 300	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	77 353	77 353	
- Divers	897	897	
Groupe et associés	140	140	
Débiteurs divers	289 389	289 389	
Charges constatées d'avance	50	50	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>433 249</b>	<b>419 178</b>	<b>14 072</b>

<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A un an au plus</b>	<b>Plus 1 an 5 ans au plus</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts et dettes financières divers	7 104	7 104		
Fournisseurs et comptes rattachés	33 398	33 398		
Personnel et comptes rattachés	106 153	106 153		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	243 686	243 686		
- Autres impôts et taxes	196	196		
Autres dettes	89 826	89 826		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>480 363</b>	<b>480 363</b>		

**Produits et avoirs à recevoir**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Autres créances (dont avoirs à recevoir : )	9 249
<b>TOTAL</b>	<b>9 249</b>

**Charges à payer et avoirs à établir**

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 409
Dettes fiscales et sociales	165 553
<b>TOTAL</b>	<b>173 962</b>

**Charges et produits constatés d'avance**

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	50	
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	

Commentaires :

Fonds dédiés

FONDS DEDIES

Oragnisme financeur	Projet	Compte	Au 31/12/2017	Montant Subvention 2018	Fonds dédiés 2018	QP en résultat		Fonds dédiés au 31/12/2018
DJSCS	Intermédiation Locative (IML) : 20 logements	194000	35 650,65	107 220,00	33 235	69,00%	73 985 €	33 235,00

Synthèse des résultats par activité 2018

	CHRS	CHN	TOTAL	Espace santé	Espace santé	TOTAL	Siège	Aparte ments	TOTAL	TOTAL	
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	-111 078	40 004	-71 075	-304 055	63 813	-240 243	290 800	74 630	365 430	54 113	<u>54 113</u>
- Fonds associatifs sans droit de reprise			0			0	65 561		65 561	65 561	65 561
- Fonds associatifs avec droit de reprise			0			0	190 153		190 153	190 153	190 153
- Résultat 2009 sous contrôle de tiers financeurs			0	-26 976	8 183	-18 793		4 362	4 362	-14 431	
- Résultat 2010 sous contrôle de tiers financeurs			0	-12 938	13 309	371		8 525	8 525	8 896	
- Résultat 2011 sous contrôle de tiers financeurs			0	0	47 321	47 321		6 637	6 637	53 958	
- Résultat 2012 sous contrôle de tiers financeurs			0	0	-8 123	-8 123		6 720	6 720	-1 402	
- Résultat 2013 sous contrôle de tiers financeurs			0	0	3 123	3 123		8 562	8 562	11 684	
- Résultat 2014 sous contrôle de tiers financeurs (Différence restante après décision du financeur)	-18 901		-18 901	33 056	0	33 056		18 901	18 901	33 056	-13 506
- Résultat 2015 sous contrôle de tiers financeurs (Différence restante après décision du financeur)	5 164		5 164	-72 230	0	-72 230		-5 164	-5 164	-72 230	
- Résultat 2016 sous contrôle de tiers financeurs (Différence restante après décision du financeur)	321		321	-46 010	0	-46 010		-321	-321	-46 010	
- Résultat 2016 sous contrôle de tiers financeurs	-58 392		-58 392			0			0	-58 392	
- Résultat 2017 sous contrôle de tiers financeurs	20 804	41 203	62 007	-7 361	0	-7 361		16 720	16 720	71 366	
- Report à nouveau sous contrôle			0	-99 994	0	-99 994			0	-99 994	<u>-99 994</u>
- Réserves de compensation à partir de 2009		40 491	40 491			0			0	40 491	<u>40 491</u>
- Résultat de l'exercice	-67 214	-43 115	-110 329	-72 508		-72 508	35 086	9 687	44 773	-138 064	<u>-138 064</u>
Subventions d'investissement nettes	7 141	1 425	8 566	906		906			0	9 471	<u>9 471</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	968 204	371 962	#####	384 406		384 406	42 836	42 646	85 482	1 810 054	<u>1 810 054</u>

**MAISON SAINT-VINCENT - COMBINE**

- Dont produits de tarification et subventions	776 398	371 962	1 148 360	241 837		241 837	0	35 546	35 546	1 425 743	1 425 743
- Dont prestations de services	32 421		32 421	83 987		83 987		7 099	7 099	123 507	123 507